

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

REEDUCATION COGNITIVE			
Code	PAEG3B87ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Joëlle WATTICANT (joelle.watticant@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE fait suite à l'UE Science de l'ergothérapie 1 du bloc2 et se décline en deux parties:
 Une partie théorique (12h) avec cours magistraux pour aborder les concepts théoriques de la neuropsychologie.
 Une deuxième partie pratique (8h) en lien direct avec la première partie, dont le but est de donner aux étudiants des techniques de rééducation cognitive utiles dans leur pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Savoir :

- identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui soutiennent le développement d'un individu ; (C4.1)
- mémoriser, connaître, et décrire le fonctionnement des fonctions supérieures (attention, apprentissage, mémorisation)(C 1.3)
- établir des liens avec les symptômes cliniques observés chez des patients neurologiques.(C1.3, C4.4)
- expliquer les mécanismes neuropsychologiques qui sous-tendent l'occupation humaine.(C1.6, C4.4, C6.1)
- élaborer un processus ergothérapique, sur base d'une vignette clinique, dans le cadre de la rééducation cognitive(C4.4)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

12 heures de théorie:

- Orientation spatiale
- Dysfonctionnements cognitifs (aphasie, agnosies, apraxies)
- Modèles cognitifs (fonctions attentionnelles et exécutives, mémoire de travail, traitement des nombres)

8 heures de TP (4 séances):

- Résolutions de problèmes: liens entre Modèles cognitifs et Occupations, analyse d'exercices pratiques en rapport avec les chapitres de la théorie.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux participatifs et TP en sous-groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feed-back régulier sur le travail personnel de l'étudiant

Sources et références

SERON, JEANNEROD, Neuropsychologie humaine, Madarga, 1994
BERGEGO, AZOUVI, Neuropsychologie des traumatismes crâniens graves de l'adulte, Solal, Paris, 1996
LE GALL, AUBIN, Apraxies et désordres apparentés, Paris 1996
RIDDOCH, HUMPHREYS, Cognitive neuropsychology an rehabilitation, édition Lawrence Erlbaum, 1994
VAN DER LINDEN, les troubles de la mémoire, Bruxelles, Madargue, 1999
BRUYER, VAN DER LINDEN, Neuropsychologie de la mémoire humaine, presse universitaire de Grenoble, 1991
GIL, Abrégé de neuropsychologie, Masson, Paris, 1998

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports se trouvent sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- L'évaluation continue des TP portera sur la présence et l'implication des étudiants au cours et un rapport devra être rendu à chaque fin de séance et sera coté.

La note d'évaluation continue n'est pas récupérable au Q3.

Si l'étudiant est absent à plus de 25% des TP sans motif légitime, l'enseignant se réserve le droit de ne pas donner accès à l'évaluation et donc à la validation de l'UE.

- L'examen écrit portera sur les cours théoriques et sur les TP.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20				20
Période d'évaluation	Eve	80			Exe	80

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près. Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des activités d'apprentissage de cette unité d'enseignement sont: Joelle Watticant et Aude Picavet

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).